



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION EUROPÉENNE D'AGRICULTURE

Trente-cinquième session

Innsbruck (Autriche), 25 juin 2008

Point 5 de l'ordre du jour

ENGAGEMENT DE LA FAO DANS LES REFORMES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES

- ÉTAT DES ACTIVITES DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE PILOTE « UNIS
DANS L'ACTION »¹, ET EN PARTICULIER STATUT DE LA FAO EN TANT
QU'INSTITUTION NON RESIDENTE DANS LA PLUPART DES PAYS DE LA REGION
EUROPE

- ÉTAT DES DISCUSSIONS EN COURS SUR LE RENFORCEMENT DE LA
COLLABORATION ENTRE LES INSTITUTIONS DES NATIONS UNIES, EN
PARTICULIER LES TROIS ORGANISATIONS QUI ONT LEUR SIEGE A ROME

Table des matières

Paragrapes

I. UNIS DANS L'ACTION - ACTIVITÉS PILOTES DES NATIONS UNIES	3 - 20
II. COLLABORATION AVEC LES TROIS INSTITUTIONS BASÉES À ROME	21 - 40

¹ La dénomination « Initiative Unité d'action des Nations Unies » a été remplacée par le terme « Unis dans l'action » qui sera donc utilisé dans le présent document.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

41 - 42

1. Depuis la parution, en novembre 2006, du rapport du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies et, particulièrement, la publication des conclusions de l'Évaluation externe indépendante, il a été accordé une importance particulière à la collaboration de la FAO dans le cadre de « l'Initiative Unité d'action des Nations Unies » ainsi qu'au renforcement de la collaboration entre les trois institutions qui ont leur siège à Rome – la FAO, le FIDA et le PAM – en vue d'accroître la contribution de l'Organisation à la réforme du système des Nations Unies.

2. Les deux premières parties du présent document fournissent une version actualisée de la contribution de la FAO à « l'Initiative Unité d'action des Nations Unies » en faisant spécifiquement référence à la région Europe et Asie centrale. La troisième partie aborde le processus en cours de renforcement de la collaboration entre les institutions basées à Rome s'occupant d'alimentation. Enfin, la quatrième partie présente les conclusions et les recommandations sur les mesures à prendre.

I. UNIS DANS L'ACTION - ACTIVITÉS PILOTES DES NATIONS UNIES

3. Les gouvernements de huit pays – Albanie, Cape Verde, Mozambique, Pakistan, Rwanda, Tanzanie, Uruguay et Vietnam – se sont portés volontaires en tant que pays pilotes de l'initiative « Unis dans l'action ». Le Groupe de haut niveau a recommandé que ces pays pilotes portent leur attention sur l'unité dans quatre domaines: a) Programme unique; b) Dirigeant unique; c) Budget unique et d) Bureau unique. Au cours de 2007, les activités de l'initiative « Unis dans l'action » ont été essentiellement consacrées à l'introduction de nouvelles modalités de travail pour l'Équipe de pays des Nations Unies, à la nouvelle définition du rôle du Coordonnateur résident des Nations Unies ainsi qu'à la création de nouveaux cadres définissant les attributions détaillées et d'un nouveau dispositif opérationnel au niveau des pays.

4. Globalement, la FAO considère l'expérience de l'initiative « Unis dans l'action » comme réussie jusqu'à présent:

- Le bilan a montré une bien meilleure prise en main des programmes par les pays et une participation accrue des gouvernements des pays pilotes, bien que le degré de participation des ministères compétents reste inégal;
- L'apport des institutions spécialisées et des organisations non résidentes, en termes de politiques et de connaissances, s'est renforcé;
- La coopération entre les institutions des Nations Unies s'est développée, la répartition du travail s'est précisée, le chevauchement des activités a diminué et les déficits de financement sont apparus plus clairement;
- Il est désormais généralement acquis que la coopération au développement soutenue par les Nations Unies doit aussi prendre en considération les priorités du secteur économique pour que le système des Nations Unies puisse efficacement apporter une réponse stratégique aux priorités nationales de développement;
- Le processus a également amélioré la compréhension mutuelle et l'acceptation de la présence de divers modèles fonctionnels ainsi que de capacités et de fonctions différentes au sein du système des Nations Unies;
- La présence des Nations Unies est devenue plus visible au sein des pays pilotes;
- Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), utilisé au maximum de ses capacités, offre une base solide pour une intervention cohérente des Nations Unies;
- Il y a un avantage manifeste à appliquer les enseignements tirés de l'initiative « Unis dans l'action » au début du cycle de programmation;
- Parmi les enjeux identifiés figurent les messages contradictoires des sièges vers les institutions, l'augmentation des coûts de transaction à court terme, le mandat et les

responsabilités du Coordonnateur résident et le fonctionnement futur de la barrière de sécurité.

5. L'évaluation de l'initiative « *Unis dans l'action* » par le Groupe des Nations Unies sur l'évaluation (UNEG) s'effectuera en trois phases qui s'achèveront en 2011. Dans le cadre de cette initiative, la FAO copréside le Groupe de gestion de l'UNEG auquel il participe activement.

EXAMEN AU NIVEAU DES PAYS: ALBANIE

6. Parmi les huit pays pilotes, seule l'Albanie appartient à la région Europe et Asie centrale et est l'unique pays pilote dans lequel la FAO n'a pas de représentation. Les activités ont débuté en juin 2007 par une première mission à partir du Bureau sous-régional pour l'Europe centrale et orientale, le bureau décentralisé le plus proche de l'Albanie.

7. Jusqu'à présent, les principaux résultats des activités menées ont été: (i) un examen des modalités de coopération avec le Coordonnateur résident des Nations Unies et le Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la protection des consommateurs (juin 2007) et (ii) la préparation d'un programme commun pour la mise en œuvre. Grâce au Fonds du Programme de coopération technique de la FAO, l'élaboration d'un cadre national sur les priorités à moyen terme a commencé avec pour objectif d'identifier des domaines prioritaires pour l'assistance technique. En octobre 2007, un protocole d'accord entre les institutions des Nations Unies et les autorités albanaises a été signé; il prévoit l'organisation et les modalités de l'initiative « *Unis dans l'action* ».

8. Les domaines prioritaires désignés ont été intégrés au Plan de travail annuel de l'Équipe de pays des Nations Unies pour la période 2008-2010, y compris la présentation d'une proposition de projet au Comité exécutif commun, dont la création et les activités ont été établies par le protocole d'accord. Le Fonds de cohérence fournit des ressources financières pour une activité menée dans le domaine des services de vulgarisation et de conseil en Albanie. La FAO a également contribué à un programme national commun de communication de l'initiative « *Unis dans l'action* » et à la réalisation d'une étude sur l'harmonisation et la simplification pour la rédaction des rapports.

9. La mise en œuvre des programmes convenus et des différents mécanismes mis en place, notamment pour la mobilisation conjointe des ressources au travers du système de Comité exécutif commun, sera entreprise en 2008. De plus, l'efficacité du système sera vérifiée. Il s'agira en fait de tester les capacités du Coordonnateur résident des Nations Unies ainsi que celle des institutions des Nations Unies participantes à appliquer ce nouveau programme de façon plus efficace et plus économique. Le Bureau sous-régional pour l'Europe centrale et orientale jouera un rôle prépondérant dans la finalisation d'un cadre national sur les priorités à moyen terme en soutenant le modèle de l'initiative « *Unis dans l'action* » en Albanie.

10. L'expérience menée en Albanie a révélé que la FAO, en tant qu'institution non résidente, éprouve des difficultés à préserver un niveau satisfaisant de collaboration avec les autres organisations des Nations Unies résidentes et est donc obligée de faire des efforts supplémentaires pour faire valoir ses contributions au programme. Cependant, sur base des expériences précédentes dans le pays, l'initiative « *Unis dans l'action* » a permis à la FAO, en tant qu'institution spécialisée, de s'impliquer davantage et a contribué à ce que la coopération entre les organisations des Nations Unies s'accroisse.

LA FAO ET L'EXAMEN TRIENNAL D'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES ET COHÉRENCE DE L'ACTION DANS LES PAYS DE LA RÉGION EUROPE

11. La Résolution 13/2005 de la Conférence de la FAO demandait au Directeur général de la FAO de prendre les dispositions nécessaires pour la mise en application pleine et entière de la Résolution 59/250 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (2004). Pour mieux

faire ressortir l'approche suivie par la FAO pour mettre en œuvre la résolution sur l'examen triennal d'ensemble, un rapport intérim (C 2007/17) a été présenté à la trente-quatrième session de la Conférence de la FAO (17-24 novembre 2007). La Conférence a approuvé le rapport et a demandé au Secrétariat de présenter un autre rapport sur la mise en œuvre de la Résolution 13/2005 en prenant en considération les conclusions des négociations de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies relative à l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (2007).

12. En décembre 2007, l'Assemblée générale a adopté la Résolution 62/208, qui, avec la résolution adoptée à l'issue de l'examen triennal d'ensemble de 2004, est le texte législatif principal pour la réforme du système des Nations Unies à l'échelle des pays. Cette nouvelle résolution (62/208) fournit des orientations plus précises sur le rôle des institutions spécialisées et sur le rôle normatif du système des Nations Unies; il fournit également des indications concrètes sur la manière de resserrer encore la cohérence des activités menées dans les pays. À l'issue de l'examen d'ensemble de 2007, l'Assemblée générale relève en particulier le déséquilibre entre ressources du budget ordinaire et ressources extrabudgétaires, ainsi que le recours accru à des ressources autres que les ressources de base préaffectées de façon restrictive, qui peuvent provoquer la fragmentation des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et en limiter ainsi l'efficacité. Une disposition de la résolution est consacrée à la nécessité d'accroître les contributions aux budgets ordinaires des institutions spécialisées.

13. L'Assemblée générale a aussi souligné d'autres points importants pour les activités de la FAO, il s'agit de:

- l'importance de renforcer les capacités de développement des pays membres;
- la nécessité pour les institutions des Nations Unies d'adopter une approche coordonnée à l'égard des problèmes liés aux spécificités de chaque sexe;
- le rôle essentiel à jouer dans les situations de transition des activités de secours vers les programmes de développement;
- le besoin d'intensifier la collaboration avec les commissions régionales et les autres entités régionales et sous-régionales en vue de soutenir les initiatives de développement à l'échelle nationale;
- l'alignement des structures régionales de soutien technique et des bureaux régionaux de façon à apporter un meilleur soutien aux Équipes de pays des Nations Unies;
- l'importance d'une participation active au système des Coordonnateurs résidents pour accroître la coordination des activités opérationnelles de développement et permettre un fonctionnement efficace et effectif du système des Nations Unies au niveau national; et
- le besoin de progresser davantage dans la simplification et l'harmonisation aux niveaux mondial, régional et national (l'Assemblée générale invite également la Conférence de la FAO à évaluer les progrès accomplis dans ce domaine, y compris les coûts et les avantages).

La FAO s'est engagée à mettre en œuvre les dispositions reprises dans la Résolution 62/2008 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

14. D'une façon générale, et conformément aux orientations reçues de la part de ses organes directeurs, la FAO mettra en œuvre les réformes qui ressortent de l'examen intergouvernemental du rapport du Groupe de haut niveau sur la cohérence et du rapport de l'Évaluation externe indépendante.

COHÉRENCE DE L'ACTION DANS LES PAYS DE LA RÉGION EUROPE ET ASIE CENTRALE

15. En accord avec les recommandations de l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (2007), le Groupe des Nations Unies pour le développement a décidé de s'appuyer sur les enseignements tirés et l'expérience acquise au travers des activités pilotes au moment de la formulation complète et stratégique du

programme de l'initiative « Unis dans l'action » dans le cadre de la préparation du nouveau cycle du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour les pays retenus pour 2008 et 2009. Dans les pays retenus pour 2008 pour le PNUAD, l'examen du plan-cadre en cours et la préparation d'un nouveau plan-cadre débutera en 2008 avec pour objectif de parvenir à un programme-cadre des Nations Unies complet et approuvé par les autorités dans le courant de 2009 et de débiter la mise en œuvre du nouveau PNUAD en 2010, conformément à l'application des plans nationaux stratégiques de développement respectifs.

16. Les pays suivants de la région Europe et Asie centrale de la FAO figurent parmi les pays désignés pour 2008 pour le PNUAD: Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Kazakhstan, Macédoine, Monténégro, Ouzbékistan, Roumanie, Serbie, Tadjikistan et Turkménistan. La FAO ne dispose de représentations non résidentes qu'en Arménie et en Azerbaïdjan et n'est pas représentée dans les autres pays repris.

17. Dans ces pays, la FAO coopère avec d'autres institutions des Nations Unies afin de s'assurer que les membres bénéficient le plus économiquement possible de son rôle en tant qu'organisation spécialisée. Elle pourra ainsi assumer un rôle plus dynamique en concourant à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Dans le cadre de ce processus, les bureaux sous-régionaux, à Ankara comme à Budapest, conjointement au Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale, joueront un rôle essentiel dans la préparation des cadres nationaux sur les priorités à moyen terme dans ces pays.

18. L'élaboration du cadre national pour le Tadjikistan est achevée et les gouvernements d'Azerbaïdjan et de Moldavie discutent actuellement de leur cadre respectif. Grâce à l'expérience acquise en participant au programme de l'initiative « Unis dans l'action » en Albanie, la FAO s'est fermement engagée à participer de manière active et dynamique au processus d'évaluation conjointe de pays du système des Nations Unies (s'il a lieu) ainsi qu'au processus d'élaboration du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour les pays repris ci-dessus.

19. La FAO aura recours au personnel et aux ressources du programme disponibles au sein du Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale et des deux Bureaux sous-régionaux d'Ankara et de Budapest pour apporter une aide aux pays membres et pour renforcer et harmoniser sa coopération avec les Équipes de pays des Nations Unies ainsi qu'avec d'autres partenaires. Pour y parvenir, la FAO établira des relations de travail et communiquera avec les Équipes de pays des Nations Unies. L'Organisation déploiera des efforts de sensibilisation et de programmation, basés sur des évaluations consultatives des besoins et des définitions des priorités, avec les ministères compétents de façon à intégrer les programmes sectoriels stratégiques au programme-cadre des Nations Unies. En outre, elle maintiendra ses relations de travail étroites avec d'autres institutions des Nations Unies comme la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Centre du commerce international (CCI) et les deux autres organisations basées à Rome, le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Programme alimentaire mondial (PAM).

20. Tenant compte des ressources financières et humaines limitées disponibles dans les bureaux sous-régionaux, il sera nécessaire de recourir au Fonds du Programme de coopération technique (PCT). Les gouvernements des pays membres concernés seront invités à revoir l'utilisation du Fonds PCT afin de permettre l'élaboration, avec la FAO, de leurs programmes indicatifs de développement respectifs.

II. COLLABORATION AVEC LES TROIS INSTITUTIONS BASÉES À ROME

21. Cette partie fournit un aperçu de la collaboration établie ces dernières années entre la FAO, le FIDA et le PAM en adoptant le point de vue général du document JM08.1/2². Elle se concentrera particulièrement, lorsque cela est possible, sur les activités communes déployées dans la région Europe et Asie centrale par les trois institutions.

22. Entre janvier 2006 et la fin de l'année 2007, la FAO, le FIDA et le PAM ont entrepris de recenser ensemble leurs domaines de collaboration et d'en rendre compte. Le but était de créer une base permettant d'analyser cette collaboration ainsi qu'un outil utile pour orienter la collaboration future. Lors de cet exercice, les domaines de collaboration ont été groupés en quatre catégories essentielles (les piliers) qui ont également été utilisées lors de la rédaction du présent document. Il s'agit de: a) Investissements agricoles – Investissements accrus au service du développement agricole et rural; b) Définition des politiques, renforcement des capacités, gestion des savoirs et plaidoyer; c) Situations d'urgence et relèvement, y compris gestion des risques de catastrophe; et d) Activités ayant trait à l'administration.

23. Les résultats de cet exercice de recensement, qui était principalement quantitatif, seront publiés sur le site de la FAO. Ils montrent que les relations de collaboration s'établissent pour 24 pour cent au niveau mondial, pour 6 pour cent au niveau régional et pour près de 70 pour cent au niveau national. Pour environ 20 pour cent des activités de collaboration recensées, les trois institutions basées à Rome travaillaient ensemble, pour 60 pour cent, la collaboration se faisait entre la FAO et le PAM, pour 18 pour cent entre la FAO et le FIDA, et pour 5 pour cent environ, entre le FIDA et le PAM. Seul un pour cent de la collaboration avait trait à la région Europe et Asie central.

24. Vous trouverez ci-dessous davantage de détails quant aux piliers liés à l'investissement agricole, à la définition des politiques ainsi qu'aux situations d'urgence et relèvement.

PREMIER PILIER: INVESTISSEMENTS AGRICOLES - INVESTISSEMENTS ACCRUS AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL

25. La FAO, le FIDA et le PAM sont tous les trois déterminés à réaliser le premier Objectif du Millénaire pour le développement (OMD) grâce à des investissements accrus au service du développement agricole et rural. La coopération entre les trois institutions s'effectue dans le cadre des programmes nationaux et régionaux en faveur de la sécurité alimentaire, selon la méthode de « l'action sur deux fronts », qui reconnaît la nécessité: (i) d'une action directe pour soulager immédiatement la faim des plus vulnérables et (ii) de programmes agricoles à long terme, de sécurité alimentaire, de nutrition et de développement rural afin d'éliminer les causes profondes de la faim et améliorer l'accès économique à l'alimentation.

26. La FAO, le FIDA et le PAM collaborent pour assurer un appui technique au niveau des pays au travers d'initiatives communes de renforcement des capacités comme les Groupes thématiques pour la sécurité alimentaire. Des groupes de ce genre ont été créés en Arménie et en Géorgie. Depuis peu, la FAO a aussi pris part à des initiatives communes avec le FIDA, développées au niveau national et liées au renforcement des capacités en matière d'égalité hommes-femmes. En avril 2008, le Conseil d'administration du FIDA a approuvé une subvention destinée à des projets et des activités de la FAO dans le cadre du renforcement des capacités régionales et de la gestion des savoirs pour l'égalité hommes-femmes et a invité le Groupe de

² Le document JM 08.1/2 porte sur la Réunion conjointe de la quatre-vingt dix-neuvième session du Comité du programme et de la cent vingt-deuxième session du Comité financier – Collaboration entre la FAO, le PAM et le FIDA pour les activités ayant trait à l'administration et au traitement des opérations – Rapport d'activité.

travail sur la femme et la famille dans le développement rural de la FAO/Commission européenne sur l'agriculture (ECA) à participer à ces activités communes.

27. La coopération entre la FAO et le FIDA s'est renforcée depuis que le Centre d'investissement aide à formuler et à réaliser les opérations de prêt du FIDA de même qu'à fournir un appui technique. Pour l'exécution du budget, 2007 a été une année record en termes de collaboration avec le Centre d'investissement de la FAO.

28. Dans la région Europe, la collaboration dans ce domaine est toujours assez limitée même si le nombre de semaines/agent fournies par le Centre d'investissement au FIDA dans cette région a augmenté, passant de cinq en 2005 à seize en 2007. Elle concerne l'Albanie, l'Arménie, le Tadjikistan et la Turquie.

DEUXIÈME PILIER: DEFINITION DES POLITIQUES, RENFORCEMENT DES CAPACITES, GESTION DES SAVOIRS ET PLAIDOYER

29. La FAO travaille avec le FIDA et le PAM, que ce soit à leur siège ou sur le terrain, dans de nombreux domaines (formulation conjointe des politiques et de conseils, renforcement des capacités, gestion des savoirs, plaidoyer et communication), le but étant de parvenir à la sécurité alimentaire, d'améliorer les taux de nutrition, d'accroître les rendements agricoles et d'améliorer la vie des populations rurales.

Formulation des politiques et avis connexes

30. La FAO a travaillé avec le FIDA à préparer le Forum mondial pour l'agro-industrie d'avril 2008. Seize pays de la région Europe y ont participé.

Renforcement des capacités et gestion des savoirs

31. La FAO et le PAM ont perfectionné ensemble leurs méthodes utilisées lors des missions d'évaluation des récoltes et des approvisionnements alimentaires et ont défini des directives communes. Les deux institutions ont également collaboré pour mettre au point des techniques d'analyse des marchés pour le suivi et l'évaluation de la sécurité alimentaire. Par ailleurs, un travail normatif commun a été mené sur l'application des techniques de gestion des risques indexée sur la météorologie. La FAO a joué un rôle actif dans l'appui technique fourni pour le projet de renforcement des capacités d'évaluation des besoins d'urgence réalisé par le PAM grâce à un financement de la Commission européenne. Elle a également apporté une aide technique aux évaluations de marché avant les crises du PAM en Amérique centrale et en Asie centrale.

32. La FAO et le FIDA ont récemment élaboré une proposition conjointe pour le renforcement des capacités régionales et la gestion des savoirs pour l'égalité hommes-femmes. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un programme mondial sur l'égalité que le FIDA élabore actuellement et qui impliquera: a) des efforts constants pour intégrer les questions d'égalité dans les procédures, les modalités et les techniques de mentorat du FIDA; b) le renforcement des capacités et la gestion des savoirs; et c) un plaidoyer et un dialogue politique en faveur de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes.

Plaidoyer et communication

33. La FAO a entrepris de définir une stratégie commune de plaidoyer et de communication avec le PAM et le FIDA sur base d'une approche pragmatique qui tient compte des différents mandats, messages et priorités de communication des trois institutions. Les domaines des activités politiques communes sont en cours d'identification et des liens sont établis afin jeter les fondements des messages conjoints.

34. Pour la région Europe, seule la participation commune de la FAO et du PAM au *Salon International de l'Agriculture*, organisé à Paris en février 2006, peut être signalée. En huit jours, plus d'un million de personnes ont visité le Salon.

**TROISIÈME PILIER: SITUATIONS D'URGENCE ET RELEVEMENT, Y COMPRIS
GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHE**

35. Il y a eu une forte collaboration, surtout avec le PAM, en matière de nutrition et de sécurité alimentaire dans les situations d'urgence, en particulier au moment d'analyser les activités de préparation visant à atténuer les effets néfastes sur la nutrition, la sécurité alimentaire et la production alimentaire du changement climatique et du détournement croissant des produits alimentaires vers les bioénergies. En outre, la FAO et le PAM continuent de collaborer étroitement dans les domaines suivants:

- Appui aux consultations dans les pays et missions conjointes en Afrique et dans d'autres régions pour faire face à la flambée des prix alimentaires (avec la participation du FIDA);
- Renforcement des stratégies de gestion sectorielle des risques de catastrophe et des capacités institutionnelles connexes;
- Identification commune des pays particulièrement exposés aux catastrophes ou aux situations d'urgence et collaboration en vue de renforcer les moyens dont disposent les pouvoirs publics pour cerner et analyser les risques, mettre en place ou améliorer des systèmes d'alerte avancée, établir des bases de références simples en matière de sécurité alimentaire et de moyens d'existence, définir des plans d'urgence et renforcer les capacités de préparation;

- Collaboration pour évaluer les besoins en fonction des moyens d'existence, formulation de stratégies et de plans d'action pour le relèvement et la reconstruction, amélioration de la sélection des bénéficiaires (ciblage), meilleure coresponsabilité de groupes spécialisés dans la sécurité alimentaire, programmation conjointe d'activités « vivres-contre-travail » ou « vivres-pour-la-formation »;
- Appui aux orphelins ruraux et aux enfants vulnérables confrontés à des situations d'urgence et vivant dans des environnements de prévalence du VIH/SIDA en Afrique, et amélioration de leurs compétences par le biais des écoles pratiques d'agriculture pour jeunes et d'apprentissage à la vie pour les jeunes;
- Collaboration pour l'élaboration et la diffusion de matériels visant à intégrer la problématique hommes-femmes dans les programmes d'urgence et de relèvement;
- Détachement pour 12 mois d'un fonctionnaire principal (logistique) du PAM au siège de la FAO, ce qui devrait permettre d'ouvrir de nouvelles perspectives et de parvenir à des gains en termes d'efficacité en rationalisant les procédures et les mécanismes, notamment pour ce qui est des achats et des autres aspects logistiques des opérations d'urgence de la FAO;
- Le Forum sur la sécurité alimentaire dans les crises humanitaires, qui a eu lieu à la FAO en avril 2008 en collaboration avec divers partenaires de la société civile, a offert une autre occasion de poursuivre les activités conjointes entre la FAO et le PAM.

36. La collaboration établie dans ces trois domaines dans la région Europe est toujours en cours et implique les éléments précisés ci-dessus. Le cas échéant, une coordination étroite des activités est menée avec le PAM comme cela a récemment été le cas avec la Moldavie, le Tadjikistan et le Nord du Caucase. La FAO a travaillé avec le PAM au sein de la Fédération de Russie pour d'activités « vivres-contre-travail » menées dans le cadre de projets agricoles de petite ampleur dans le Nord du caucase. De plus, la FAO et le PAM ont conjointement participé à la mission d'évaluation de l'agriculture et du développement rural en Abkhazie /Géorgie, organisée par l'Équipe de pays des Nations Unies pour la Géorgie.

LA VOIE À SUIVRE EN MATIÈRE DE COLLABORATION AVEC LE FIDA ET LE PAM DANS LA RÉGION EUROPE

37. En ce qui concerne la région Europe, le recensement a largement démontré que le besoin d'une plus grande collaboration entre les institutions basées à Rome se faisait toujours ressentir dans cette zone. Le Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale devrait être chargé de mener des discussions au sujet des possibilités futures de collaboration dans la région Europe avec le FIDA et le PAM, conjointement au Département de la coopération technique en tant que centre de liaison désigné pour la collaboration avec le PAM et le FIDA. Il est important de tenir compte du fait que les trois organisations sont principalement non résidentes dans cette région.

38. Il conviendrait également d'encourager, dans la région Europe, la collaboration dans des domaines thématiques intersectorielles. Il s'agit notamment d'élargir le plaidoyer mené à l'échelle mondiale en incluant plus de partenaires de la société civile, de renforcer les approches générales de sécurité alimentaire ainsi que les activités de coopération aux niveaux régional et national, comme l'Initiative contre la flambée des prix des denrées alimentaires et la coopération interinstitutions sur le changement climatique.

39. Les domaines identifiés dans les recommandations de l'Évaluation externe indépendante pour renforcer les partenariats stratégiques et programmatiques, y compris le travail technique mené sur le terrain, les initiatives de renforcement des capacités, la communication et le plaidoyer, sont également passés en revue pour un éventuel examen. Les trois agences rédigent actuellement ensemble un document de stratégie sur les domaines de collaboration future. Une autre initiative importante résultant de l'Évaluation externe indépendante pourrait être la mise au point d'une stratégie d'investissement pour la FAO. Elle devrait permettre d'accroître le soutien que l'Organisation apporte à l'investissement à l'échelle nationale, prévoyant des activités de renforcement des capacités pour aider les pays en développement à déterminer leurs propres

priorités d'investissement, des méthodes et des plans, y compris dans le cadre des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Ce travail devrait s'effectuer sur base des débats menés avec le FIDA et devrait ouvrir de nouvelles possibilités de collaboration.

40. Étant donné la reconnaissance de plus en plus importante accordée au rôle de premier ordre joué par l'agriculture au sein des programmes de développement, les trois institutions recherchent constamment des possibilités de développer leur collaboration pour soutenir les engagements pris aux niveaux local, national, régional et international.

III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

41. Le processus de réforme en cours « Unis dans l'action » des Nations Unies est conforme aux recommandations de l'Évaluation externe indépendante et conforte les réformes déjà entamées par le Directeur général et approuvées par les organes directeurs de la FAO.

- i La FAO est encouragée à poursuivre sa participation à l'initiative « Unis dans l'action » et à développer des outils de programmation et des outils opérationnels/administratifs qui lui permettent de fournir une assistance plus efficace et plus rentable aux pays membres.
- ii Il est demandé au Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale, au Bureau sous-régional pour l'Europe centrale et orientale et au Bureau sous-régional pour l'Asie centrale de:
 - a) Participer au travail conjoint et aux efforts communs de l'Équipe de pays des Nations Unies en Albanie pour finaliser la création de nouveaux mécanismes de prestation de services des Nations Unies dans le pays, en tenant en compte du fait que la FAO est une institution non résidente et en s'assurant que, grâce au cadre national sur les priorités à moyen terme, les principaux éléments stratégiques des programmes sectoriels – comme le développement régional et rural, l'intégration économique régionale, les pêches et la gestion durable des ressources phytogénétiques et zoogénétiques en vue de la conservation de la biodiversité, etc. – sont intégralement reflétés dans le programme national des Nations Unies, que les ressources financières nécessaires sont disponibles et attribuées et que les programmes sont efficacement mis en œuvre;
 - b) S'assurer que l'expérience acquise et les enseignements tirés en Albanie sont correctement analysés de façon à être utilisés dans les cadres de cohérence dans d'autres pays de la région;
 - c) Mener des consultations avec des pays membres afin d'identifier les pays où la FAO devrait apporter son aide pour l'élaboration du cadre national sur les priorités à moyen terme et la préparation du nouveau cycle du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) qui débute en 2010; et
 - d) Accroître la coopération avec les autres institutions des Nations Unies, surtout avec celles qui se sont également engagées à résoudre les grands problèmes liés au développement dans la région comme la CNUCED, l'ONUDI, l'OIT et les deux autres organisations des Nations Unies qui ont leur siège à Rome, le FIDA et le PAM, de façon à mettre au point des méthodes communes pour répondre aux besoins d'aide dans la région.

42. La collaboration de la FAO avec le PAM et le FIDA dans la région Europe reste assez limitée. Les documents stratégiques dont il a été question ci-dessus établiront un cadre en vue de renforcer cette coopération. Toutefois, la région Europe et Asie centrale est importante pour le statut d'institution non résidente des trois organisations. Au vu de cette situation, les mesures suivantes devraient être prises:

- i Le Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale, conjointement aux unités régionales du PAM et du FIDA, devraient faire des efforts pour identifier des façons d'approfondir l'analyse commune des possibilités d'investissement. Ce point s'applique particulièrement au problème des crédits accordés aux petits agriculteurs de la région.

Un groupe de travail virtuel avec les unités régionales des trois institutions devrait être établi afin d'identifier les domaines pour lesquels il est possible de développer des activités communes en matière de définition des politiques, de renforcement des capacités, de gestion des savoirs et de plaidoyer.